



COMMUNIQUÉ

RAPPORT DE LA 9^E RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET TERRITORIAL SUR LA LUTTE ANTIPARASITAIRE ET LES PESTICIDES

Du 24 au 26 octobre 2005, St-Jean, Terre-Neuve et Labrador

La neuvième rencontre du Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (Comité FPT) a récemment eu lieu à St-Jean, Terre-Neuve et Labrador. Elle était coprésidée par Karen Linfield de la « Pesticide Control Section au « Newfoundland and Labrador Department of Environment and Conservation » (ministère de l'environnement et de la conservation de Terre-Neuve et Labrador), et par Trish MacQuarrie de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) à Santé Canada.

Ce comité réunit des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui participent à la réglementation, à l'utilisation et à la gestion des pesticides pour permettre l'échange de renseignements et la coordination de mesures relatives aux questions de lutte antiparasitaire. La réglementation des pesticides au Canada est principalement régie par la législation fédérale et provinciale. Ce comité établit des liens solides qui favorisent une gestion et des solutions efficaces et efficientes aux préoccupations communes. Le Comité FPT sert également de véhicule à la discussion des questions d'actualité relatives aux pesticides et à la lutte antiparasitaire.

La séance technique d'une demi-journée, qui a eu lieu lundi matin, a fourni aux membres du Comité FPT des renseignements précis sur les évaluations des risques environnementaux et les zones tampons de l'ARLA.

Les sujets principaux de discussion de la réunion du Comité FPT étaient les suivants :

Rapports du groupe de travail

Au moyen de ses groupes de travail connexes, le Comité FPT aborde un certain nombre de sujets qui présentent des défis. Ce qui suit résume l'état d'avancement des travaux des divers groupes de travail depuis que les membres du Comité FPT se sont réunis l'an dernier.

Le Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la classification des pesticides (GTMOCP) a donné des nouvelles de l'élaboration d'un système harmonisé de classification des produits à usage domestique. Grâce à un consensus et des discussions continues, nous croyons que nous pourrions terminer le cadre de travail des produits à usage domestique. Un plan de travail décrivant les activités et les délais, y compris les possibilités de participation des intervenants,

est en cours d'élaboration et sera affiché dans le site Web du GTMOCP. Le Groupe de travail sur l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides (GTEFCP) a fait le point sur l'achèvement des points prioritaires de son plan de travail, y compris le module sur les utilisations pour les constructions et le module sur la pulvérisation aérienne (en attente de la traduction et de l'affichage dans le site Web). Ce groupe de travail continue de réaliser des progrès dans la préparation du module sur les moustiques et les mouches piqueuses. Il a également commencé à mettre à jour le module sur l'agriculture. De plus, il a mis à jour les activités facultatives du plan de travail du Comité FPT (amorcé la mise à jour du manuel national sur la pulvérisation aérienne, terminé la rédaction de l'examen national sur la pulvérisation aérienne et de l'examen du *Tronc commun* de l'ALENA).

Les membres du groupe de travail ont rappelé que leur priorité demeure le maintien de *La norme pour l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides au Canada*. Ils ont demandé au Comité FPT de permettre que la priorité soit accordée à l'élaboration du manuel national. Les membres ont discuté du manque de ressources au niveau des provinces en matière de formation et de certification des préposés à l'application et des vendeurs. Ils ont aussi souligné que des économies seraient réalisées s'il y avait davantage de collaboration lors de la création des manuels de formation. Les membres du Comité FPT s'entendent pour vérifier la possibilité d'élaborer des modules nationaux sur les pratiques d'épandage qui sont uniformes au Canada, comme la végétation industrielle ou de plus petites catégories en nombre insuffisant pour permettre à la province de créer un manuel. On a demandé au groupe de travail de préparer une proposition plus officielle et de la présenter au Comité FPT.

Les membres du Groupe de travail sur les pelouses saines (GTPS) ont présenté au Comité FPT leurs activités continues visant à rejoindre les propriétaires par des messages sur les pratiques de lutte intégrée (LI) dans l'entretien des pelouses. Ils ont également discuté des améliorations apportées aux étiquettes de produits à usage domestique. Le GTPS a mentionné au Comité FPT que le site Web HealthyLawns.net a été transformé afin de faciliter l'accès aux renseignements pour les propriétaires et d'autres groupes ciblés. Le GTPS continuera de discuter avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et d'examiner avec eux les préoccupations soulevées par les produits combinés engrais-antiparasitaires. Le Comité FPT continue d'appuyer ces activités et encourage le GTPS à terminer le plus tôt possible la réalisation des engagements pris qui restent dans le plan de travail. Le Comité FPT a examiné la demande du GTPS visant à élargir son mandat pour ajouter des questions relatives à d'autres usages en milieu urbain.

Le Groupe de travail sur les zones tampons (GTZT) a tenu un atelier en mars 2005 ayant pour objet de résoudre les problèmes soulevés par les provinces concernant le Projet sur les zones tampons, de terminer la rédaction des éléments clés de ce projet, d'apprendre comment l'ARLA calcule les zones tampons et de déterminer la présentation des renseignements concernant les zones tampons sur les étiquettes. Le Projet de décision sur les zones tampons sera publié au début de novembre et il y aura consultation de la population. Le GTZT sera informé lorsque ce document sera publié.

L'utilisation d'un indicateur des risques des pesticides a été autorisée par les membres du Comité FPT comme indicateur unique de rendement qui reflète les activités de réduction des risques

présentés par les pesticides au Canada. Le groupe de travail s'est entendu sur un modèle de référence qui sera utilisé par l'ARLA et les provinces intéressées. Nous ajustons actuellement ce modèle selon les besoins du Canada. L'ARLA accordera aux provinces l'accès aux renseignements sur les pesticides et aux caractéristiques nécessaires au modèle et au maintien d'une base de données à jour. Les provinces intéressées fourniront au groupe de travail des données sur l'utilisation des pesticides, afin de lui permettre de tracer les tendances en matière de risques. Les intervenants seront consultés dans le but d'apporter des améliorations au modèle ainsi que de consolider son utilisation.

Les membres du Groupe de travail sur les usages limités continuent de se rencontrer régulièrement par téléconférence ou de rencontrer annuellement ses intervenants clés afin d'examiner et d'établir les priorités du Canada en matière d'usages limités, ainsi que de résoudre les problèmes présentés par ces usages.

Les discussions ont notamment porté sur :

1. Le point de chaque province concernant des sujets d'intérêt commun;
2. Une participation et une représentation des membres du Comité FPT à des comités externes;
3. Des activités liées au processus de réévaluation des produits et l'accès à un résumé électronique des mesures de réévaluation et des décisions prises à ce sujet;
4. La Stratégie de réduction des risques pour la lutte antiparasitaire en milieu agricole de l'ARLA;
5. Un résumé des décisions prises en 2005 concernant les homologations d'urgence;
6. Le besoin d'échange annuels de renseignements liés aux éléments généraux et spécifiques d'application de la loi.

Participation des intervenants

Des modifications ont été apportées au format de la séance des intervenants, avant le début officiel de la réunion du Comité FPT, afin de stimuler les échanges avec les intervenants. Le Comité FPT a choisi trois sujets à discuter :

1. Programme de formation parrainé et dirigé par l'industrie;
2. Gestion responsable des contenants de pesticides;
3. Classification des produits à usage domestique.

Aux fins de discussion à la séance, des intervenants ont également été invités à indiquer des sujets qui les préoccupent (p. ex. la formation et les essais en LI, le Programme d'importation pour approvisionnement personnel).

Le prochain coprésident provincial sera Louison Fortin du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. La prochaine réunion du Comité FPT aura lieu dans la ville de Québec en octobre 2006.